



Avec la participation de la Commission de la Certification professionnelle (CNCP)

ANTICIPEZ LA NOUVELLE LOI : structurez vos certifications en blocs de compétences

Vendredi 29 juin 2018

MGEN - 3, square Max Hymans, 75015 Paris, 9 heures à 13 heures

La nouvelle loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » attendue en 2018, prenant acte des besoins du marché du travail et de la demande sociale, prévoit de rendre obligatoire le bloc de compétences pour les certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Cette notion de blocs a fait l'objet, dès 2015, de clarification de la part de la Commission nationale de la Certification professionnelle, du COPANEF ainsi que d'un rapport à la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de recherche.

Pour permettre aux salariés et demandeurs d'emploi l'acquisition progressive de ces blocs de compétences, les certificateurs (ministères, organismes de formation, branches professionnelles ...), doivent structurer leurs certifications en entités homogènes et cohérentes de compétences. Cette structuration permet leur reconnaissance en tant que partie de certification pouvant bénéficier de financements de la formation professionnelle.

Cette matinée proposée par Centre Inffo, avec la participation de la CNCP, fait le point des conditions que doivent respecter les certificateurs dans la constitution des blocs de compétences.

Programme

Objectifs

- Disposer de points de repères sur les évolutions prévisibles en matière de certification professionnelle
- Identifier les certifications concernées par la structuration en blocs de compétences
- Comprendre les mécanismes de structuration d'une certification en blocs de compétences
- Identifier les exigences pour l'enregistrement au Répertoire national des certifications structurées en blocs

Publics

- Organismes de formation publics et privés
- Ministères certificateurs
- Branches professionnelles
- Services de formation continue des universités
- Cabinets-conseils
- OPCA

Animation

Maryline Gesbert, responsable du Département Observatoire, Centre Info

Intervenants

- Corina Efrim, chargée de mission à la Commission nationale de la Certification professionnelle (CNCP).
- Valérie Hellouin, consultante sénior en ingénierie et politiques de formation, Département Observatoire, Centre Info

Programme prévisionnel

Introduction

- Quelles sont les conditions actuelles et futures d'éligibilité d'une formation au CPF/CPA ?
- Certifications enregistrées au Répertoire national, certifications recensées à l'Inventaire, blocs de compétences : points de repère pour l'éligibilité au CPF/CPA
- Quelles sont les évolutions prévisibles en matière de certification professionnelle ?

Blocs de compétences : définition et impact sur la certification

- Construire des blocs de compétences: pour quelles certifications ? Pour quels enjeux ?
- Définition et contours des blocs de compétences
- Conditions d'enregistrement au RNCP
- Quelles lisibilité, traçabilité et cohérence des blocs de compétences ?
- Incontournable du bloc de compétence : l'ingénierie de certification et d'évaluation
- Articulation entre blocs et certification totale...

Structuration en blocs de compétences, formulation de compétences et mise en œuvre des formations

- Mécanismes de structuration en blocs de compétences (granularité, critères de constitution, intitulé, traçabilité...) et principes concrets de la formulation de compétences. Sur quels exemples peut-on s'appuyer ?
- Quelles modalités d'organisation et de mise en œuvre des formations visant des blocs de compétences ?

Echanges avec les participants à chaque séquence

Contact commercial

Courriel : contact.formation@centre-info.fr

Tél. : 01 55 93 92 01

